



**COMMUNE DE
BOUGY-VILLARS
LE BULLETIN BODZERAN**

N° 1/2010 – mars 2010

Le pilier public situé au milieu de la Grand-rue à la hauteur du local du feu contient des informations officielles et importantes. Nous vous encourageons à en prendre régulièrement connaissance !

L'Administration communale sera
FERMEE
du 2 août 2010 au 22 août 2010.



AGENDA

- **Séances du Conseil général**
21.06.2010 27.09.2010
03.12.2010
- **Votations**
26.09.2010 28.11.2010

ANIMATIONS

- **Vide greniers :**
Samedi 8 mai 2010 à la Maison Bodzérane.
- **Fête musicale :**
Samedi 5 juin 2010 selon programme organisé par Festi-Musiques
- **Réception des nouveaux habitants :**
Vendredi 27 août 2010 « les anciens accueillent les nouveaux ! »
- **Sortie des aînés :**
Vendredi 8 octobre 2010



L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST A VOTRE DISPOSITION

<u>Contrôle des habitants</u> <u>et</u> <u>Greffe municipal</u> Barbara Kammermann	Mardi	09h00 – 14h00 En dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous !
--	-------	--

<u>Bourse communale</u> Jacqueline Jausi	Mardi	09h00 – 12h00
--	-------	---------------

☎ 021 808 54 41
☎ 021 807 42 54
✉ controlehabitants@bougy-villars.ch
✉ greffe@bougy-villars.ch
✉ bourse@bougy-villars.ch
✉ Place de l'Ancienne Eglise 5
1172 Bougy-Villars

www.bougy-villars.ch

ON RECHERCHE !

On recherche un groupe d'animation pour la fête des nouveaux habitants qui aura lieu le vendredi 27 août 2010.

Intéressé ? Alors contactez le Greffe municipal !

POUR NOS PETITS

La halte-jeux de l'Entraide Familiale accueille, à Gimel, les enfants de 2 ans ½ jusqu'à leur entrée à l'école enfantine de 08h30 à 11h00. Inscriptions et renseignements : pendant les heures d'ouverture au 079 315 03 85 ou auprès de Mme Chevallaz au 021 808 68 69.

CAVES OUVERTES VAUDOISES

Les 21 et 22 mai dans plus de 300 caves ! Les vigneron vaudois vous reçoivent pour déguster leurs produits dans une ambiance festive et conviviale. Vous trouverez toutes les informations utiles sur : www.cavesouvertes.ch

PASSEPORTS

Dès les 1^{er} mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Cependant, les anciens passeports restent valables jusqu'à leur date d'échéance. Les titulaires d'un passeport 03 ou 06 ne sont par conséquent pas tenus de s'en procurer immédiatement un nouveau. C'est la date de validité de votre passeport actuel et votre destination de voyage qui doivent déterminer si votre passeport actuel est suffisant ou si un passeport biométrique vous est nécessaire. A ce jour, seuls les Etats-Unis exigent un passeport biométrique ou le passeport 03 émis avant le 26 octobre 2006. Attention : même un transit par les Etats-Unis exige le passeport biométrique.

Centre de biométrie, chemin de Mornex 3bis à Lausanne, Tél. 0800 01 1291, Email info@passeport.vd.ch

Site pour effectuer sa demande de passeport : www.biométrie.vd.ch

FILM SUR BOUGY-VILLARS

Le DVD du film « *Nouvelles du temps passé : Bougy-Villars au siècle dernier* » est en vente à l'administration communale au prix de CHF 25.-

CONSEIL GENERAL

Les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif communal :

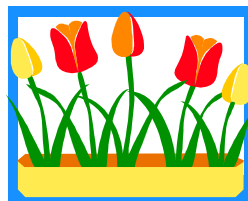
- Suisses : femmes et hommes, 18 ans révolus, domiciliés à Bougy-Villars

- Etrangers : femmes et hommes, 18 ans révolus, en Suisse depuis 10 ans au moins et dans le Canton de Vaud depuis 3 ans au moins

Elles peuvent s'annoncer auprès de M. Claude Houriet, Président du Conseil général, au 079 200 48 35 ou par courriel claud.houriet@gmail.com.

CGN

La Commune de Bougy-Villars est actionnaire de la Compagnie Générale de Navigation. A ce titre, elle a le plaisir de mettre à disposition des Bodzérans des cartes avantages 2010 qui donnent des réductions sur certaines croisières et un surclassement en 1^{ère} classe sur les croisières du service régulier. Ces cartes sont prêtées gratuitement mais un dépôt remboursable de CHF 20.- est exigé.



CARTES JOURNALIERES CFF

La commune d'Aubonne propose la vente des cartes journalières CFF (deux cartes) aux habitants de la Commune de Bougy-Villars aux conditions suivantes :

- Prix de la carte : CHF 38.00.
- Maximum deux cartes par personne/mois.
- Du lundi au vendredi, la vente/réservation ne peut avoir lieu plus de deux semaines avant la date de validité de la ou des carte(s) désirée(s), alors que ce délai est limité à 3 jours pour les week-ends et les jours fériés.
- Les cartes peuvent être obtenues le matin auprès de la **réception de la police municipale** au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville d'Aubonne (021 821 51 22).

- Une fois acquise(s), la ou les cartes ne pourront en aucun cas être remboursée(s) quelque soit la raison invoquée.

Ces cartes sont valables sur tout le rayon de validité de l'abonnement général.

RENCENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants les chiens acquis ou reçus, les chiens nés, les chiens vendus, décédés ou donnés et les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Le guichet virtuel est à votre disposition pour effectuer les démarches énumérées ci-dessus.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

BENNE A DECHETS VERTS

La benne à déchets verts sise au chemin des Macherettes est à nouveau ouverte tous les lundis de 17h00 à 19h00.

NATURANDO

La brochure NatuRando est un recueil de 34 balades dans la nature et les forêts éditées par la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois. Il contient une carte régionale du périmètre couvert par l'ensemble des sentiers, 34 descriptifs complets avec cartes, une fourre en plastique pour prendre le descriptif avec soi et la brochure « Arbres & Arbustes des forêts vaudoises ». Il est disponible à l'administration communale au prix de CHF 20.-/pièce.

WATTMETRE

Le wattmètre est un instrument de mesure très utile pour savoir ce que consomment les appareils électriques et électroniques d'un ménage. Il peut même repérer ceux qui « volent » de l'électricité lorsqu'on les croit pourtant éteints ! La Commune de Bougy-Villars met à disposition de sa population un wattmètre gratuitement aux conditions suivantes :

- ⇒ Durée : 15 jours
- ⇒ Dépôt : CHF 20.- (rendus à la restitution de l'appareil)

BOIS DE FEU

Du bois de feu (vert ou sec) et du bois d'allumage de nos forêts peuvent être commandés en tout temps. Vous trouverez des bulletins de commande à l'administration communale ou sur le site www.bougy-villars.ch

VIGNETTES VELO

Comme chaque année, la Commune offre gratuitement la vignette vélo, année 2010, à raison d'une vignette par personne possédant une bicyclette dans les limites du stock disponible. Cette vignette est à retirer au Bureau du Contrôle des habitants aux heures d'ouverture.